



Le tribunal reconnaît implicitement que le flash ball est dangereux mais se refuse à en suspendre l'utilisation à Paris !

La CGT, L'union départementale CGT de Paris et la LDH avaient saisi en urgence le juge afin de lui demander d'interdire l'utilisation du flash ball lors des prochaines manifestations.

En effet les sévères critiques émises par plusieurs organisations syndicales et politiques ainsi que les recommandations strictes du défenseur des droits n'ayant pas suffi à faire interdire l'usage de ces armes aux effets désastreux, il appartenait désormais au juge administratif, garant d'un Etat de droit, de se prononcer.

La décision du tribunal vient d'être rendue, celle-ci envoie un signe particulièrement inquiétant : les forces de police pourront utiliser les LBD lors des prochaines manifestations à Paris !

Ce jugement est une très mauvaise nouvelle pour les manifestant.e.s et plus largement pour le droit de manifester son opinion sans risquer sa vie ou son intégrité physique.

Pourtant le tribunal reconnaît notre intérêt à agir, rappelle le nombre de blessés et le caractère dangereux de cette arme, mais le juge estime que des précautions ont été prises pour les prochaines manifestations à Paris.

Nos organisations CGT et LDH vont désormais faire appel de cette décision, afin de trouver le meilleur moyen pour qu'à l'avenir les manifestants ne risquent pas leur vie en allant manifester sur Paris et l'ensemble du territoire !

Paris, le 25 janvier 2019.

Contacts presse :

CGT : Céline Verzeletti : 06 74 00 52 95

UD CGT Paris Benoît Martin 06 07 99 46 38